

PROCÈS-VERBAL

de la séance du Conseil d'établissement de l'école Gabrielle-Roy,
qui s'est tenue le 23 mai 2019 à 19h00, au salon du personnel.

PRÉSENCES :

Madame Lyne Doth, parent - mandat 1 an
Madame Mélanie Ducharme, parent - mandat 2 ans
Madame Marie-Eve Flamand, parent-mandat 2 ans
Monsieur Martin Fortin, parent - mandat 1 an
Madame Véronique Malo, parent - mandat 1 an
Madame Dominique Tambosso, parent mandat 2 ans
Monsieur René Lemay, membre de la communauté

Madame Stéphanie Alary, service de garde
Madame Elizabeth Gauthier, enseignante
Madame Annie Laferrière, personnel de soutien
Madame Diane Martin, personnel de soutien
Madame Catherine Rivard, enseignante
Madame Sylvie Vermette, enseignante

Monsieur Sylvain Jetté, directeur

1. Mot de bienvenue

Monsieur Martin Fortin souhaite la bienvenue à tous.
Présentation de tous les membres.
Ouverture de la séance.

2. Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ par monsieur René Lemay que l'ordre du jour de la séance du Conseil d'établissement soit accepté tel présenté :

1. Mot de bienvenue et présence
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 25 avril 2019
4. Suivi au procès-verbal
5. Questions du public
6. Budget initial 2019-2020
7. Règles de transférabilité (résolution)
8. Règlement sur la procédure de traitement des plaintes
9. Cadre d'organisation du service de garde en milieu scolaire 2019-2020
10. Service des dîneurs cadre de référence 2019-2020
11. Critères de classement multiâge 2019-2020
12. Projets 6^e année (résolution)
13. Information de la représentante au comité de parents

14. Information de la présidence
15. Information de l'équipe-école
16. Information de la direction
 - Suivi intimidation
 - Orthographe-o-thon
 - Offre de service d'animation Fab Lab de Boisbriand
 - Fête des finissants
 - Départ de la direction
17. Prochain CE (13 juin 2019)
18. Levée de l'assemblée

Résolution : CE 18-19/40
Adopté à l'unanimité

3. Adoption du procès-verbal de la rencontre du 25 avril 2019

IL EST POSPOSÉ par Monsieur René Lemay que le procès-verbal soit adopté tel que présenté.

Résolution : CE 18-19/41
Adopté à l'unanimité

4. Suivi au procès-verbal

Aucun suivi.

5. Questions du public

Il n'y a aucune question du public.

6. Budget initial 2019-2020

ATTENDU que conformément à la Loi sur l'instruction publique, le Conseil d'établissement doit adopter et soumettre pour approbation, à la commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles, le budget pour l'exercice financier 2019-2020;

ATTENDU que ce budget maintient l'équilibre entre d'une part, les dépenses et d'autre part, les ressources financières allouées à l'établissement par la Commission scolaire et les autres revenus qui lui sont propres;

IL EST PROPOSÉ par madame Mélanie Ducharme

D'ADOPTER et DE SOUMETTRE pour approbation à la commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles, le « Budget initial 2019-2020 » de l'établissement.

Résolution : CE 18-19/42
Adopté à l'unanimité

7. Règles de transférabilité

ATTENDU que le Conseil d'établissement et la direction doivent respecter les règles de transférabilité de la Commission scolaire, telles qu'elles apparaissent aux règles internes;

ATTENDU, la nécessité de permettre à la direction de gérer le budget d'une façon efficace;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Martin Fortin

D'ADOPTER les règles de transférabilité suivantes : « Permettre à la direction de faire des transferts budgétaires entre les postes apparaissant au budget et d'en rendre compte sur une base à être déterminée au Conseil d'établissement. »

Résolution : CE 18-19/43
Adopté à l'unanimité

8. Règlement sur la procédure de traitement des plaintes

Monsieur Martin Fortin présente et complète le document de la consultation « Règlement sur la procédure de traitement des plaintes ».

9. Cadre d'organisation du service de garde en milieu scolaire 2019-2020

Madame Stéphanie Alary présente le cadre d'organisation du service de garde en milieu scolaire 2019-2020.

IL EST PROPOSÉ par madame Mélanie Ducharme d'adopter le cadre d'organisation du service de garde tel que présenté.

10. Cadre de référence pour le service des dineurs 2019-2020

Madame Stéphanie Alary présente le cadre de référence pour le service des dineurs 2019-2020

IL EST PROPOSÉ par madame Lyne Doth d'adopter le cadre de référence pour le service des dineurs tel que présenté.

Résolution : CE 18-19/45
Adopté à l'unanimité

11. Critères de classement multiâge 2019-2020

Monsieur Sylvain Jetté présente les critères pour former le groupe multiâge.

Nous avons convenu de ne pas établir de critères de sélection, mais plutôt adopter des balises qui encadreraient la sélection des élèves dont :

1. Penser d'abord et avant tout à choisir la meilleure ressource pour chaque élève;

2. Éviter la fratrie dans la même classe à moins que cela ne soit expressément demandé;
3. Tenter d'équilibrer les groupes en ayant comme préoccupation de créer des groupes fonctionnels et viables, que ce soit les groupes multiâges ou réguliers;
4. Le défi au niveau de la préparation pour l'enseignante de la classe multiâge étant considérable, on se doit d'éviter une concentration trop élevée d'élèves en difficulté (suivis en orthopédagogie ou ayant un plan d'intervention) ;
5. Équilibrer forts, faibles et moyens dans les deux niveaux de la multi;
6. Il est important de rassurer les parents quant au fait que le classement sera fait de façon professionnelle, que l'équipe-école connaît bien le profil, les élèves, et est bien placée pour constituer les groupes de la meilleure manière possible;
7. Faire comprendre aux parents que toutefois, l'école doit respecter certaines contraintes organisationnelles et se réserve ainsi le dernier mot quant au classement de leur enfant, même s'il leur est possible de se porter volontaire pour un type de regroupement ou un autre;
8. La formation des groupes des niveaux où il y aura une classe multiâge se fera avec les titulaires qui ont enseigné aux élèves durant l'année en cours, l'orthopédagogue et la direction. Les enseignantes qui recevront les élèves (classe multiâge ou régulière peuvent également assister à la rencontre).

12. Projet 6^e année

Afin d'offrir des projets stimulants à nos élèves de 6^e année, monsieur Sylvain Jetté présente la philosophie et les objectifs visés par les 2 projets :

Philosophie des projets

- ✓ Motiver les élèves en regard de leur cheminement scolaire.
- ✓ Favoriser un sentiment d'appartenance envers leur école.
- ✓ Développer leur sens de l'organisation et l'utilisation de méthodes de travail efficaces.
- ✓ Accroître leur autonomie et leur capacité à bien gérer leur temps.
- ✓ Engager les élèves dans différents projets.
- ✓ Encourager l'épanouissement individuel et collectif et augmenter leur confiance en soi.
- ✓ Encourager l'ouverture sur le monde.
- ✓ Découverte d'intérêts variés.

1. Objectifs du projet d'anglais enrichi

- ✓ S'approprier une plus grande maîtrise de la langue anglaise parlée et écrite en acquérant un plus grand vocabulaire et en apprenant des expressions familières.
- ✓ **Favoriser le dialogue avec un interlocuteur anglophone dans des situations de communication de la vie courante.**
- ✓ **Lire et écrire des textes simples répondant aux besoins et intérêts de son âge.**

2. Objectifs du projet art et communication

- ✓ S'approprier différentes techniques et médiums en arts plastiques : sculpture, peinture, métal poussé, dessin, carto gravure...
- ✓ Parcourir des chansons francophones : comprendre le sens, faire connaître différents artistes de différentes époques...

- ✓ Découvrir des genres littéraires : faire une maquette d'une bande dessinée...
- ✓ Explorer l'art dramatique : pièce de théâtre et décor ou réaliser un court film...

Temps alloué aux projets

- Entre 180 et 220 minutes par semaine reliées aux projets.

IL EST PROPOSÉ par madame Lyne Doth d'approuver les deux projets (anglais enrichi et art et communication) tel que présenté.

Résolution : CE 18-19/46
Adopté à l'unanimité

13. Information de la représentante au comité de parents

Madame Dominique Tambosso explique la nouvelle façon de procéder pour poser des questions à la direction générale adjointe au comité de parents:

1. On peut poser un maximum de 4 questions à la direction générale adjointe par séance.
2. Lors de la séance, la personne ayant formulé la question à le privilège de poser une sous-question.

14. Information de la présidence

Aucun point n'est abordé.

15. Information de l'équipe-école

Madame Elizabeth Gauthier informe que les élèves auront la chance de vivre les activités suivantes :

- Sortie au Parc du Domaine Vert pour les élèves de 1^{re} et 2^e année, le 30 mai.
- Tournoi de mini basket, le 30 mai.
- Spectacle amateur, le 17 mai.
- Les élèves langage du groupe 926 font différents stages dans l'école (cafétéria, concierge, préscolaire...).
- Fête des 100 jours des élèves du préscolaire, le 24 mai.
- Sortie à Tremblant pour les 6^e année, le 4 juin.
- Bal des finissants, le 20 juin entre 15h et 18h.

16. Information de la direction

a)) Suivi intimidation

Il n'y a eu aucune situation d'intimidation.

b) Orthographe-o-thon

L'orthographe-o-thon a permis d'amasser la somme de 3 800 \$.

c) Offre de service d'animation Fab Lab de Boisbriand

La bibliothèque municipale de Boisbriand offre à école un service gratuit de programmation du laboratoire de fabrications et de créations numériques.

d) Fête des finissants

La fête des finissants aura lieu le 20 juin entre 15h00 et 18h00. Il y aura un D.J., le même que l'an dernier, une danse, de l'animation, photomaton, un buffet et des certificats seront remis. Les parents seront invités à participer à la fête à partir de 17h15.

IL EST PROPOSÉ par madame Lyne Doth d'octroyer 500 \$ (poste budgétaire des fonds spéciaux) pour défrayer les factures pour la réalisation de la fête des finissants.

Résolution : CE 18-19/47
Adopté à l'unanimité

e) Départ de la direction

Monsieur Sylvain Jetté informe qu'il va relever de nouveaux défis à l'école Le Tandem. Madame Isabelle Gonthier sera la nouvelle direction à l'école Gabrielle-Roy dès le 1^{er} juillet.

19. Prochain CE

La prochaine rencontre du Conseil d'établissement aura lieu le jeudi 13 juin à 18h30 au restaurant chez Milot.

20. Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, madame Mélanie Ducharme propose la levée de l'assemblée. Il est 20 h 40.

Résolution : CE 18-19/48
Adopté à l'unanimité

Martin Fortin
Président

Sylvain Jetté

Date : _____

Date : _____